



Domaine spécialisé Armes, explosifs et commerce  
 Case postale  
 3001 Berne  
 +41 31 638 60 60  
 www.police.be.ch

*Plus simple et plus rapide sur  
[www.suisse-epolice.ch](http://www.suisse-epolice.ch)*

### Demande d'autorisation exceptionnelle cantonale «succincte»

en vue d'acquérir une arme ou un élément essentiel d'arme respectivement plusieurs armes ou plusieurs éléments essentiels d'armes (art. 5 al. 6, art. 28c, art. 28d-e LArm)

Requérant(e)	
Nom	Prénom(s)
Date de naissance	Nom de célibataire
Lieu d'origine	Nationalité
Catégorie de permis de séjour pour les ressortissants et ressortissantes étrangers	
<input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C      Autre: .....	
Rue, n°	NPA, Localité
Adresse(s) durant les deux dernières années	
N° AVS	Adresse e-mail
Téléphone	Mobile
Informations complémentaires sur la demande	
<b>Raison de l'acquisition</b> <input type="checkbox"/> collectionneurs      ou <input type="checkbox"/> tireurs sportifs	
Important: les tireurs sportifs doivent fournir spontanément à l'autorité compétente une preuve de la pratique régulière du tir au plus tard après 5 et 10 ans.	
Information relative aux genres d'armes mentionnées ci-après	
Par arme «équipée» d'un chargeur de grande capacité, on entend aussi bien le stockage conjoint ou le transport conjoint de l'arme et du chargeur que le placement du chargeur dans l'arme.	

Arme / élément essentiel 1			
<input type="checkbox"/>	Arme à feu automatique d'ordonnance suisse transformée en arme à feu semi-automatique (F. ass. 57, F. ass. 90) ou élément essentiel de cette arme (art. 5, al. 1, let. b, LArm). La capacité n'est pas pertinente. <b>Important:</b> Pour l'acquisition de sa propre arme d'ordonnance, reprise directement de l'armée, un permis d'acquisition d'arme suffit.		
<input type="checkbox"/>	Autre arme à feu automatique transformée en arme à feu semi-automatique ou élément essentiel de cette arme (art. 5, al. 1, let. b, LArm). Chargeur à grande ou petite capacité.		
<input type="checkbox"/>	Une des armes à feu semi-automatiques à percussion centrale (art. 5, al. 1, let. c, LArm):		
<input type="checkbox"/>	1. Arme à feu de poing équipée d'un chargeur de grande capacité (plus de 20 cartouches)		
<input type="checkbox"/>	2. Arme à feu à épauler équipée d'un chargeur de grande capacité (plus de 10 cartouches)		
<input type="checkbox"/>	Arme à feu à épauler semi-automatique pouvant être raccourcie à moins de 60 cm à l'aide de sa crosse pliable ou télescopique ou sans autre moyen, sans qu'elle perde sa fonctionnalité (art. 5, al. 1, let. d, LArm). La capacité n'est pas pertinente. <b>Acquisition possible uniquement pour les collectionneurs.</b>		
<input type="checkbox"/>	Classement plus élevé d'une arme à feu (acquise avec un permis d'acquisition d'arme délivré à partir du 15.08.2019)		
Marque:		Modèle	
Calibre		N° de série	
Remarques			

Arme / élément essentiel 2			
<input type="checkbox"/>	Arme à feu automatique d'ordonnance suisse transformée en arme à feu semi-automatique (F. ass. 57, F. ass. 90) ou élément essentiel de cette arme (art. 5, al. 1, let. b, LArm). La capacité n'est pas pertinente. <b>Important:</b> Pour l'acquisition de sa propre arme d'ordonnance, reprise directement de l'armée, un permis d'acquisition d'arme suffit.		
<input type="checkbox"/>	Autre arme à feu automatique transformée en arme à feu semi-automatique ou élément essentiel de cette arme (art. 5, al. 1, let. b, LArm). Chargeur à grande ou petite capacité.		
<input type="checkbox"/>	Une des armes à feu semi-automatiques à percussion centrale (art. 5, al. 1, let. c, LArm):		
<input type="checkbox"/>	1. Arme à feu de poing équipée d'un chargeur de grande capacité (plus de 20 cartouches)		
<input type="checkbox"/>	2. Arme à feu à épauler équipée d'un chargeur de grande capacité (plus de 10 cartouches)		
<input type="checkbox"/>	Arme à feu à épauler semi-automatique pouvant être raccourcie à moins de 60 cm à l'aide de sa crosse pliable ou télescopique ou sans autre moyen, sans qu'elle perde sa fonctionnalité (art. 5, al. 1, let. d, LArm). La capacité n'est pas pertinente. <b>Acquisition possible uniquement pour les collectionneurs.</b>		
<input type="checkbox"/>	Classement plus élevé d'une arme à feu (acquise avec un permis d'acquisition d'arme délivré à partir du 15.08.2019)		
Marque:		Modèle	
Calibre		N° de série	
Remarques			

Arme / élément essentiel 3			
<input type="checkbox"/>	Arme à feu automatique d'ordonnance suisse transformée en arme à feu semi-automatique (F. ass. 57, F. ass. 90) ou élément essentiel de cette arme (art. 5, al. 1, let. b, LArm). La capacité n'est pas pertinente. <b>Important:</b> Pour l'acquisition de sa propre arme d'ordonnance, reprise directement de l'armée, un permis d'acquisition d'arme suffit.		
<input type="checkbox"/>	Autre arme à feu automatique transformée en arme à feu semi-automatique ou élément essentiel de cette arme (art. 5, al. 1, let. b, LArm). Chargeur à grande ou petite capacité.		
<input type="checkbox"/>	Une des armes à feu semi-automatiques à percussion centrale (art. 5, al. 1, let. c, LArm):		
<input type="checkbox"/>	1. Arme à feu de poing équipée d'un chargeur de grande capacité (plus de 20 cartouches)		
<input type="checkbox"/>	2. Arme à feu à épauler équipée d'un chargeur de grande capacité (plus de 10 cartouches)		
<input type="checkbox"/>	Arme à feu à épauler semi-automatique pouvant être raccourcie à moins de 60 cm à l'aide de sa crosse pliable ou télescopique ou sans autre moyen, sans qu'elle perde sa fonctionnalité (art. 5, al. 1, let. d, LArm). La capacité n'est pas pertinente. <b>Acquisition possible uniquement pour les collectionneurs.</b>		
<input type="checkbox"/>	Classement plus élevé d'une arme à feu (acquise avec un permis d'acquisition d'arme délivré à partir du 15.08.2019)		
Marque:		Modèle	
Calibre		N° de série	
Remarques			

**A annexer à cette demande**

- Copie d'un passeport valable ou d'une carte d'identité valable; pour les étrangers ayant une autorisation de séjour en Suisse; une copie de ce titre de séjour;
- Les personnes domiciliées à l'étranger et les ressortissants étrangers domiciliés en Suisse sans permis d'établissement doivent fournir une attestation officielle de leur pays de domicile ou d'origine les habilitant à acquérir l'arme demandée ou l'élément essentiel d'arme.

**Pièces à joindre en sus pour les collectionneurs :**

- Formulaire «Concept de sécurité pour collectionneurs»(nécessité voir formulaire)
- Formulaire «Liste des armes pour collectionneurs» (nécessité voir formulaire)

**Confirmation/signature**

Je certifie avoir répondu conformément à la vérité aux questions et confirme que:

- je ne suis pas protégé(e) par une curatelle de portée générale ou un mandat pour cause d'inaptitude;
- je ne souffre d'aucune maladie qui pourrait accroître les risques d'une utilisation abusive d'une arme, telle qu'une dépendance aux médicaments, à l'alcool ou aux stupéfiants.

J'autorise l'autorité compétente de vérifier les informations notamment auprès de la police, des autorités pénales, des services de protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que d'autres autorités administratives.

Lieu, date	Signature requérant(e)

**A déposer auprès de:** Police cantonale bernoise, Domaine spécialisé AEC, Case postale, 3001 Berne